<http://www.aleteia.org/fr/societe/article/opinion-divorces-remaries-une-dimension-prophetique-5331310096678912?utm_campaign=NL_fr&utm_source=daily_newsletter&utm_medium=mail&utm_content=NL_fr-30/09/2014>

Il semblerait qu’il ne subsiste aujourd’hui que l’Eglise catholique pour témoigner de manière complète de la grandeur et de la beauté du mariage. L’Eglise n’a pas "inventé" le mariage, mais en l’élevant à la dignité de sacrement, à la suite de l’enseignement du Christ, elle en fait le témoignage vivant et incarné de l’alliance divine.

Puisque le mariage est un témoignage de Dieu, il faut redire clairement la nature et le degré de ce témoignage. Qu’est-ce qui fait le mariage ? C’est le consentement des époux. Ce consentement est un engagement public devant témoins : « Je te reçois comme épouse et je me donne à toi pour t’aimer fidèlement tout au long de ma vie. » Cette parole humaine échangée par les époux fait le lien matrimonial. Cette alliance exclusive est consacrée par Dieu et comporte donc aussi une dimension divine. Quant au degré de ce témoignage, il ne peut être plus élevé : c’est pour la vie.

C’est pourquoi l’Eglise établit que « l’unité et l’indissolubilité sont les propriétés essentielles du mariage ». Si le mariage ne témoigne plus de cela, il ne témoigne plus de l’irrévocable alliance divine. Le mariage dit la fidélité de Dieu : « Dieu demeure fidèle car il ne peut se renier lui-même », dit saint Paul à Timothée. Alors même que le mariage est signe de l’alliance du Christ et de son Eglise, comment l’Eglise pourrait-elle se renier elle-même en relativisant le témoignage du mariage ?

Ce témoignage est porté par de pauvres pécheurs. Mais c’est particulièrement en raison de nos misères qu’il a de la valeur, et non d’abord en raison de notre très hypothétique sainteté. Parlons clair : celui qui ne communie pas parce qu’il a contracté une seconde union témoigne aussi, à sa manière, de la grandeur sacrée du mariage indissoluble, donc de Dieu. Il en témoigne notamment devant ses enfants qui seront appelés, peut-être un jour, à s’engager pour la vie. J’admire le fidèle qui fait cela parce que son obéissance à l’Eglise est un signe de la grandeur de sa foi.

Il rappelle à toute une communauté habituée à communier - parfois de manière routinière voire indigne - la substance même des sacrements de mariage, de pénitence et de l’Eucharistie. Ce faisant, il édifie l’Eglise, il édifie ses frères. D’une manière comparable, celui qui est publiquement "dans les clous" mais ne communie pas occasionnellement, pour un motif dont son âme porte le secret, témoigne de la haute valeur qu’il attribue aux sacrements.

Pour le premier, le témoignage est certes plus difficile parce que le motif est public. Ne soyons pas naïfs : dans une communauté, l’état de vie des uns et des autres est connu de presque tous et les gens remarquent celui qui ne va pas communier. Ce témoignage comporte donc une dimension héroïque exemplaire. Ce que je donne en exemple, ce n’est pas l’échec de la première union dont nul ne peut juger. Ce que je donne en exemple, c’est la manière dont le divorcé-remarié qui ne communie pas vit cet échec, c’est sa loyauté envers l’Eglise qui est sa mère.

Je crois vraiment qu’en ce temps de crise du mariage, l’Eglise a pour mission prophétique de redire encore plus explicitement l’alliance irrévocable. Le miracle de Dieu, le miracle de l’Eglise, c’est que les divorcés-remariés qui ne communient pas participent à cette prophétie pour le monde.

Chronique diffusée sur l'antenne de Radio Espérance le 26 septembre 2014

à réécouter en cliquant sur ce lien :

<http://www.radio-esperance.net/?radio=antenne-principale&media=audio&option=reecouter&date=20140926&id=0014ae30>